

AVIS DU CSEM N°34 – LE 26 AVRIL 2017

Contrat de gestion de la RTBF et éducation aux médias

Avis d'initiative du 26 avril 2017 du Conseil supérieur de l'éducation aux médias relatif à la place de l'éducation aux médias dans le contrat de gestion de la RTBF pour les années 2018-2022.

Cet avis est transmis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'à la Commission Culture et Audiovisuel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF

1. L'éducation aux médias dans le contrat de gestion 2013-2017

Le contrat de gestion qui se termine fait référence à plusieurs endroits à l'éducation aux médias :

A L'ARTICLE 29 :

« La RTBF accorde une attention particulière aux questions relatives à l'éducation aux médias, en ce compris les médias électroniques, et à la consommation publicitaire. A cette fin, la RTBF diffuse et offre à la demande, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents, des programmes ou séquences de programmes répondant à ces objectifs.

La RTBF traite ces questions dans le cadre des objectifs du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles.

A cette fin, la RTBF renforce sa collaboration avec le Conseil supérieur de l'Education aux Médias et nourrit avec celui-ci un dialogue régulier.

La RTBF adopte pour 2014 un plan stratégique d'éducation aux médias dans une double perspective de médias à 360° (développé sur tous les médias) et d'éducation permanente, qui prévoit la façon dont le décryptage des médias – en ce compris l'analyse et la prise de distance critique à l'égard de la communication commerciale – est organisé, au moyen de contenus audiovisuels spécifiques. La RTBF fait mention de l'exécution du plan stratégique dans son rapport annuel. »

A L'ARTICLE 6.1 A) :

« 6.1. De manière générale, dans les services audiovisuels qu'elle offre à ses publics, la RTBF doit :

- a. offrir des services audiovisuels de qualité et diversifiés, contribuant au renforcement de la diversité culturelle, à la fois généralistes et spécifiques, comprenant entre autres :
 1. des programmes d'information générale, politique, économique, sociale, culturelle, sportive et sociétale, tant internationale, européenne, fédérale, communautaire, que régionale et locale,
 2. des programmes de développement culturel,
 3. des programmes d'éducation, **d'éducation aux médias**, d'éducation permanente »

A L'ARTICLE 28.2 B) :

« A cette fin, la RTBF traite de manière transversale, dans ses programmes ou séquences de programmes, et notamment dans ses magazines et documentaires, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents :

- a. (...)
- b. des questions relatives à la formation, l'éducation, l'information des consommateurs, la sensibilisation à l'environnement, au cadre de vie et au développement durable, l'éducation à la santé et la vulgarisation scientifique, la compréhension de la vie sociale, politique et économique, la critique des stéréotypes et des préjugés et la prévention des discriminations, l'information et l'engagement des jeunes, la parentalité, les questions éducatives, **l'éducation aux médias et à la citoyenneté**;

(...) »

A L'ARTICLE 36 :

« La RTBF diffuse et offre à la demande, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents, en fonction des supports utilisés par les jeunes, des programmes pour la jeunesse, aux heures d'écoute appropriées, originaux, de qualité et qui permettent d'éveiller les consciences et de susciter la réflexion à destination de la jeunesse, en faisant appel, dans la mesure du possible, aux talents artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En vue de réaliser les objectifs du présent article, la RTBF maintient de la production propre et des coproductions.

Plus particulièrement, elle diffuse et offre à la demande, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents :

- **des programmes ou séquences de programmes d'éducation aux médias** consacrés spécifiquement au décryptage de la publicité (et notamment du placement de produits), à l'internet et aux nouvelles technologies de l'information, destinés plus aux jeunes, et plus particulièrement aux enfants ou aux adolescents ;

(...) »

A L'ARTICLE 37 :

« (...)En outre, la RTBF diffuse et offre à la demande, sur tous les services audiovisuels qu'elle juge pertinents, un journal d'information générale spécifiquement destiné aux enfants, diffusé du lundi au vendredi au moins, hors vacances scolaires, selon un horaire approprié, conformément à l'article 22.3, a), 1, du présent contrat de gestion. Elle est attentive à y diffuser **des séquences d'éducation aux médias consacrées spécifiquement au décryptage de la publicité (et notamment du placement de produits)**. »

A L'ARTICLE 72.7 :

« En matière de placement de produits, la RTBF :

(...)-prévoit, dans ses émissions d'éducation aux médias destinés aux jeunes, visées à l'article 36, alinéa 3 du présent contrat de gestion, ainsi que dans son journal d'information générale spécifiquement destiné aux enfants, visé à l'article 37, alinéa 2, du présent contrat de gestion, des séquences destinées au décryptage de la publicité et notamment du placement de produits. »

Le CSEM souligne que certains de ces articles font suite aux recommandations faites le 20 juin 2012 dans l'avis n°12 du Conseil supérieur de l'éducation aux médias.

2. Éléments d'évaluation du contrat 2013-2017

Le CSEM n'a pas pour mission de procéder à l'évaluation systématique du contrat de gestion de la RTBF. De manière non exhaustive, il souhaite néanmoins relever certains éléments significatifs :

- à l'initiative de la RTBF, un plan stratégique en éducation aux médias est établi et évalué chaque année. Il a permis de développer une réelle dynamique d'éducation aux médias au sein de la RTBF. Ce plan a permis de favoriser une approche transversale de l'éducation aux médias, en phase avec ses priorités et son autonomie éditoriale. Le fait que ce plan stratégique ait pu être adapté de manière dynamique nous paraît particulièrement intéressant, eu égard aux mutations permanentes de l'environnement médiatique ainsi qu'aux événements d'actualité. Cette approche stratégique a permis une certaine forme de priorisation des initiatives et des actions ;
- la tenue de rencontres régulières entre les membres du Conseil et les acteurs de la RTBF (lieu de concertation ou de coordination) a permis l'organisation d'événements autour de l'éducation aux médias et son intégration significative dans certains programmes. Le Conseil souligne que ces interactions régulières ont permis à la RTBF de développer des partenariats actifs avec les acteurs de l'éducation aux médias ;
- ce plan stratégique a permis à la RTBF d'identifier un lieu de coordination pour assurer la transversalité de la mise en œuvre des objectifs d'éducation aux médias. Le fait de disposer d'un interlocuteur direct qui assure le relais et la diffusion de l'information ainsi que la stimulation des initiatives éditoriales a constitué un atout majeur dans le développement d'initiatives en éducation aux médias ;
- le plan stratégique a mis l'accent sur certaines thématiques : le décryptage de la publicité et du placement de produit ou la communication commerciale. Même si ces thématiques sont importantes et ont fait l'objet d'une identification en 2013, l'actualité a montré qu'elles doivent pouvoir être définies de manière plus dynamique et en phase avec les besoins en éducation aux médias des différents publics ;

- la transformation des visites guidées en visites guidées thématiques et ateliers « *RTBF Lab* » visent à développer l'esprit critique et la responsabilité citoyenne des participants. Elles amènent ceux-ci à réfléchir aux contenus médiatiques en les confrontant à la pratique. C'est une avancée significative de la RTBF dans sa zone de compétences. Elle démontre ainsi qu'elle a une capacité d'action plus large que les programmes ;
- le CSEM a pu observer la mise en place de certaines initiatives éditoriales parfois expérimentales. Ces initiatives sont intéressantes et devraient pouvoir être amplifiées, dans une approche 360°.

3. Recommandations pour le contrat de gestion 2018-2022

Dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil propose les recommandations suivantes :

- poursuivre la dynamique d'éducation aux médias au travers l'élaboration d'un plan stratégique adapté et évalué chaque année. Celui-ci doit permettre à la RTBF d'identifier les initiatives et priorités thématiques en fonction de l'évolution de l'environnement médiatique, de l'actualité et de la diversité des publics. Il encourage à poursuivre un développement transversal de l'éducation aux médias ;
- rendre effectives la transversalité et l'approche 360° des actions d'éducation aux médias et renforcer ses actions sur le terrain des réseaux sociaux ;
- renforcer les moyens opérationnels affectés à la stratégie d'éducation aux médias en termes de ressources humaines et de moyens de production ;
- intégrer l'éducation aux médias dans trois directions complémentaires adaptées à la diversité des publics :
 - **informer** ses publics à propos des usages et des enjeux médiatiques ;
 - **dialoguer** davantage avec ses publics au travers d'espaces d'expression médiatique identifiables dans l'ensemble des médias de la RTBF ;
 - **analyser** et décrypter les médias ;
- poursuivre particulièrement :
 - des initiatives éditoriales et des séquences thématiques dans une diversité de programmes ;
 - des émissions ou productions créatives d'éducation aux médias en vue de toucher tous les publics ;
 - des partenariats et des collaborations avec des opérateurs en éducation aux médias en ce compris un ou plusieurs événements fédérateurs en matière d'EAM ;
- assurer une meilleure visibilité du site "éducation aux médias" de la RTBF aujourd'hui perdu sur le site « entreprise » et y développer le référencement des contenus, projets et programmes qui abordent l'éducation aux médias ;
- poursuivre le développement des visites guidées thématiques et des ateliers d'éducation aux médias (« *RTBF Lab* »).